

Le français langue étrangère : l'apprendre et l'enseigner en France

Deuxième langue étrangère apprise et enseignée dans le monde après l'anglais, le français langue étrangère (FLE) suscite en France une offre contrastée en raison de la variété des publics et des politiques publiques en matière d'apprentissage du français. Il relève de contextes d'apprentissage distincts qui peuvent se recouper selon que l'on est touriste, étudiant, migrant adulte, élève allophone nouvellement arrivé, demandeur d'emploi ou salarié. La didactique du FLE quant à elle est enseignée à l'université, tandis qu'un certain nombre d'opérateurs forment aux métiers du FLE.

Repères

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Édition 2017

Venir en France pour apprendre le français

[flə]

QUALITÉ

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE



Plus de 150 000 personnes s'inscrivent chaque année à des cours de français dans l'un des 150 centres de langue privés, publics ou associatifs recensés. Le label « Qualité français langue étrangère » regroupe en 2017 près de 100 centres répondant à des critères de qualité (décret du 24 décembre 2007). Outre les apprenants venus de l'étranger dans le cadre d'un séjour linguistique, ces centres accueillent aussi des apprenants venus en France pour raisons familiales, professionnelles ou pour étudier. Les centres universitaires, les grandes écoles, les écoles d'ingénieurs accueillent une grande partie des étudiants étrangers, l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur étant souvent subordonnée à la connaissance du français.

Le français pour s'intégrer

La loi exige un certain niveau de maîtrise du français aux différentes étapes du parcours d'intégration républicaine proposé aux étrangers non ressortissants de l'UE, qu'ils soient primo-arrivants ou qu'ils souhaitent accéder à la nationalité française. L'Office français de l'immigration et de l'intégration,

opérateur du ministère de l'Intérieur créé en 2009, met en place sur l'ensemble du territoire des formations linguistiques gratuites à leur intention. En 2015, environ 27 000 personnes se sont vues prescrire une formation dans ce cadre. Aux termes de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, les formations linguistiques visent les niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) suivants : A1 oral et écrit après un an de séjour en France (100 heures de formation, l'assiduité étant obligatoire pour 90 heures minimum et sans obligation d'attester le niveau A1), le niveau A2 oral et écrit au bout de cinq ans (100 heures avec obligation d'attester le niveau A2), et le niveau B1 oral pour l'accès à la nationalité (50 heures de formation) conformément au décret du 11 octobre 2011.

En complément des actions de formation linguistique conduites dans le cadre de la politique d'accueil et d'accompagnement des étrangers, il est institué auprès du Premier ministre un **délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale** ayant pour mission de concourir à la définition et à la mise en œuvre des politiques favorisant l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et à la maîtrise de la langue française (décret du 14 février 2017).



Délégation
générale à la
langue française
et aux langues
de France

6 rue des Pyramides
75001 Paris
Téléphone : 01 40 15 73 00
Télécopie : 01 40 15 36 76
Courriel : dgfff@culture.gouv.fr
Internet : www.dgff.culture.gouv.fr

L'opération « **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants** » poursuit l'objectif de donner aux parents étrangers les moyens d'accompagner leurs enfants dans leur scolarité par une meilleure connaissance de l'institution scolaire, un apprentissage de la langue française et une meilleure compréhension des valeurs et des usages de la société française. Cette action, qui permet d'organiser des ateliers socio-linguistiques dans les établissements scolaires, est pilotée conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur depuis 2008. Elle a bénéficié à environ 6000 parents en 2014-2015.

Les **ateliers socio-linguistiques (ASL)**, destinés à favoriser l'intégration de personnes issues, particulièrement, de l'immigration et mis en place dans des structures de proximité (centres sociaux, maisons de quartier, associations ...), sont soutenus financièrement par l'État, les départements et les communes au titre de la politique de l'intégration ou de la politique de la ville.

S'agissant des collectivités territoriales, des formations sont financées par les régions au titre de l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (formation (pré)professionnalisante), par les départements au titre de la solidarité et par de nombreuses communes, là où des besoins d'apprentissage du français sont constatés. La demande excédant l'offre publique de formation, certaines associations de lutte contre l'exclusion mettent également en place des actions de formation au français. Les appellations renvoyant aux différents dispositifs proposés aux migrants adultes sont diverses : *atelier socio-linguistique (ASL), cours d'alphabétisation et de post-alphabétisation, mise à niveau, français langue étrangère, français langue d'intégration, etc.*

Les élèves allophones nouvellement arrivés étaient en 2014-2015 près de 52 000, soit 0,56 %

de la population scolaire en métropole et outre-mer, accueillis dans près de 9 000 écoles, collèges et lycées, le plus souvent au sein des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) qui dispensent notamment un enseignement de français. L'apprentissage du français comme langue seconde doit leur permettre d'acquérir les bases nécessaires à la scolarité : on parle ici de « langue de scolarisation » (circulaires n° 2012-141, 142, 143 du 2 octobre 2012).

Le français pour travailler

Avec l'augmentation de ce que les sociologues appellent « la part langagière du travail », des **besoins nouveaux de formation au français en contexte professionnel** se font jour. S'inspirant du français sur objectifs spécifiques et du français de spécialité, le français langue professionnelle répond aux besoins de communication en lien avec les tâches professionnelles. Bien qu'il ne concerne pas exclusivement les non francophones, c'est tout naturellement que le français langue professionnelle (FLP) trouve sa place à côté du français langue seconde (FLS) et du français langue étrangère (FLE) dans l'offre de formation financée par les régions, Pôle emploi, les fonds de la formation gérés par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) ou les entreprises à l'intention des jeunes de 16 à 25 ans, des demandeurs d'emploi et des salariés. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social a permis de définir un « socle de connaissances et de compétences professionnelles » qui fait du français la première compétence. Les formations CléA proposées dans ce cadre aux salariés les plus fragiles et aux demandeurs d'emploi comportent un module de communication en français. Tout salarié ou demandeur d'emploi peut en outre, à son initiative propre, suivre ce module dans le cadre de son compte personnel de formation.

L'offre française de certifications en FLE

Le **diplôme initial de langue française (DILF)**, le **diplôme d'études en langue française (DELFL)** et le **diplôme approfondi de langue française (DALF)** sont conçus et administrés par le **Centre international d'études pédagogiques (CIEP)** et délivrés par le **ministère de l'Éducation nationale**. Ces

diplômes sont harmonisés sur l'échelle à 6 niveaux (de A1.1 à C2) du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)*. Ils sont indépendants, sanctionnent la maîtrise des quatre compétences langagières et sont valables sans limitation de durée. Conçu et administré par le CIEP, le **test de connais-**

sance du français (TCF) est un test de niveau en français langue générale destiné à tous les publics non francophones qui souhaitent, pour des raisons professionnelles, personnelles ou d'études, faire évaluer et valider leurs connaissances en français. Il est notamment requis dans le cadre de la demande préalable à

l'inscription en premier cycle de l'enseignement supérieur français (TCF-DAP).

La **Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP)** propose aux publics non francophones onze **diplômes de français professionnel (DFP)** : DFP niveaux A2 et B1 ; DFP affaires B2, C1 et

Vers une cartographie nationale de l'offre de formation linguistique

Le réseau des CARIF OREF, chargé de répertorier l'offre de formation professionnelle continue pour les salariés et demandeurs d'emploi, recense les titres et diplômes ainsi que les formations de français. Mise en place depuis 2015 par Défi métiers (CARIF Ile-de-France), la cartographie francilienne des formations de français à destination des personnes primo-arrivantes se généralise dans le réseau national des CARIF OREF en 2017.

Se former pour enseigner le FLE

À l'université, la didactique du FLE/FLS est un sous-ensemble de la didactique des langues et cultures étrangères qui attire environ 1 500 étudiants par an et dont les contenus évoluent en réponse à la demande sociale. Il n'existe pas de licence FLE à part entière mais un parcours FLE - anciennement mention - qui complète une licence de lettres modernes, de sciences du langage ou de langues, littératures et civilisations étrangères. L'obtention de ce parcours est obligatoire pour s'inscrire en master FLE. En 2017, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) recense environ 45 filières de master professionnel ou de recherche dispensés en présence, à distance ou sous une forme mixte. On note que sur le marché du travail le statut de professeur de FLE reste en règle générale précaire.

● Le Centre international d'études pédagogiques organise chaque année, hiver et été, une université des métiers du français dans le monde (ex stage BELC). Destinées à un public international d'enseignants, de formateurs et de cadres éducatifs, cette formation comprend des parcours ciblés par métiers et par compétences ; depuis 2009, l'université d'été propose également un master 2 de FLE en partenariat avec l'université de Nantes.

● Le Centre de langue française de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France cible le français sur objectifs spécifiques (FOS) et le français langue professionnelle (FLP) en préparant au diplôme de didactique du français sur objectifs spécifiques. IFOS est une plateforme de formation à distance pour les enseignants.

● L'Alliance française Paris Île-de-France propose le diplôme professionnel de l'Alliance française Paris Île-de-France en FLE (DPAFP FLE), le certificat de stage d'observation et de pratique en FLE (CESOP FLE) et le diplôme d'aptitude à l'enseignement du FLE (DAEFLE) préparé à distance en partenariat avec le CNED. Des stages pédagogiques sont organisés l'été à l'intention des professeurs de FLE.

● De nombreux centres de FLE dispensent également des formations pour les enseignants étrangers.

● Les Centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) accompagnent les équipes éducatives dans les écoles et les établissements scolaires. La certification complémentaire en français langue seconde est une validation des expériences et des formations mise en place en 2004 à l'intention des enseignants (BO n° 39 du 28 octobre 2004).

● Par ailleurs, le CAPES de lettres comporte depuis 2013 une épreuve de français langue étrangère et français langue seconde (arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré).

● Enfin, l'association de didactique du français langue étrangère, l'ASDIFLE, est un lieu privilégié de rencontre entre enseignants, chercheurs et institutions compétentes dans le domaine du français langue étrangère.

C2 ; DFP secrétariat B1 et B2 ; DFP tourisme et hôtellerie B1 ; DFP scientifique et technique B1 ; DFP médical B2 ; DFP juridique B2. Conçu et diffusé par la CCIP, le test d'évaluation de français (TEF) peut être utilisé dans le cadre d'un projet d'études supérieures ou d'un projet d'émigration vers un pays francophone.

Le diplôme de compétence en langue (DCL) est un diplôme professionnel du ministère de l'Éducation nationale, créé spécialement pour les adultes. Il se décline pour plusieurs langues étrangères sur 5 niveaux et propose deux versions pour le français, élaborées en partenariat avec

la Chambre de commerce et d'industrie de Paris : le DCL de français professionnel pour les niveaux A1 et A2 et le DCL de français langue étrangère qui couvre les niveaux A2 à C1.

Les diplômes d'université

Le certificat pratique de la langue française 1^{er} degré (CPLF), le

diplôme d'études françaises 2^e degré (DEF), le diplôme supérieur d'études françaises (DSEF) sont réservés aux étudiants étrangers et délivrés par les universités habilitées. Certaines universités ont par ailleurs créé des diplômes internes.

SITOGRAPHIE

Venir en France pour apprendre le français

- ▶ <http://www.qualitefle.fr>
- Le français pour s'intégrer
- ▶ <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine>
- ▶ www.ofii.fr
- ▶ <http://eduscol.education.fr/cid49489/ouvrir-ecole-aux-parents-pour-reussite-des-enfants.html>
- ▶ <http://eduscol.education.fr/pid28783/scolariser-les-eleves-allophones-et-les-enfants-des-familles-itinerantes.html>

Le français pour travailler

- ▶ <http://www.moncompteformation.gouv.fr/mon-compte-personnel-de-formation/ma-liste-de-formations/clea-socle-de-connaissances-et-competences>

Vers une cartographie nationale de l'offre de formation linguistique

- ▶ <http://www.defi-metiers.fr/dossiers/la-formation-linguistique-des-primos-arrivants-en-ile-de-france>

Se former pour enseigner le FLE

- ▶ <http://www.ciep.fr/ressources/repertoire-masters-fle>
- ▶ <http://www.ciep.fr/belc>
- ▶ <http://www.centredelanguefrancaise.paris>
- ▶ <http://www.alliancefr.org/enseignants-fle/formations>

Pour suivre l'actualité des politiques publiques relatives à la maîtrise du français

- ▶ Edition annuelle du Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française publié par la DGLFLF
- ▶ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Droit-au-francais>

Ressources de l'audiovisuel public pour l'apprentissage et l'enseignement du FLE

- ▶ <http://apprendre.tv5monde.com/>
- ▶ <http://enseigner.tv5monde.com/>
- ▶ <http://enseigner.tv5monde.com/collection/ici-ensemble>
- ▶ <https://savoirs.rfi.fr/fr/apprendre-enseigner>

Ressources sur les langues premières à l'intention des enseignants de français langue étrangère

- Langues et grammaires en (Ile-de-)France
- ▶ <http://lgidf.cnrs.fr/>